



Comité de Quartiers Vignoble – Faubourg de Paris – Faubourg Sainte Catherine Règlement de la Grande Brocante Parking LACUZON – Rue de Roubaix

La brocante du secteur désigné ci-dessus se déroulera le dimanche 7 septembre 2025 et sera ouverte au public de 8 h à 17 h. **L'installation des exposants se fera de 6 h à 7 h 30.** Le prix pour les particuliers a été fixé à 3,50 € le mètre, 7 € le mètre pour les professionnels, et pour les restaurations rapides ou manèges : 170 € l'emplacement.

Emplacement de 2 mètres minimum et 10 mètres maximum. Toute place non occupée à 8h pourra être redistribuée. **L'inscription aura lieu uniquement sur place à la Ferme Malplaquet – 70 rue Malplaquet 59300 Valenciennes - Tous les Mardis du 12 Août au 19 Août de 14h à 19 h et tous les Samedis du 16 Août au 23 Août de 10h à 12h.**

Pour s'inscrire, le participant devra obligatoirement **présenter une pièce d'identité valide** et fournir une **photocopie de cette pièce d'identité recto/verso** en cours de validité, remplir et signer le bulletin d'inscription et régler le montant de sa réservation. Le Comité de Quartiers ne pourra être tenu pour responsable d'une annulation pour quelque raison que ce soit ; de même, aucun remboursement ne sera possible.

Le bordereau d'emplacement pourra être réclamé à tout moment par les organisateurs et devra être affiché sur l'étal du participant. Toute personne non inscrite et n'ayant pas acquitté son droit d'emplacement ne sera pas admise à vendre dans le périmètre de la brocante. Toute personne occupant un emplacement non répertorié est passible d'une amende et sera contrainte de régler tous les dégâts occasionnés par cette installation. Le Comité de Quartier organisateur sera exonéré de toute responsabilité en cas d'accident matériel et corporel. Pour l'ensemble des participants, les ventes ne sont pas autorisées en dehors des emplacements. **Les ventes alimentaires et de boissons à consommer sur place sont interdites** (à l'exception pour les professionnels équipés à cet effet et sélectionnés par l'organisateur). Il n'y aura pas d'inscription le jour même. Toutes réservations d'emplacement à des fins d'ordres religieux, politiques et érotiques sont strictement interdites ainsi que les ventes d'armes à feu ou blanches, même de collection.

Aucune sortie de véhicule n'est autorisée avant la fin de la brocante. Prévoir de vous garer à l'extérieur du périmètre si vous comptez partir avant la fin de l'événement. **Aucun véhicule ne pourra stationner près des stands. Les véhicules et remorques devront impérativement être sortis du périmètre de la brocante avant 7 h 30 et jusqu'à 17 h 30. Aucun véhicule ne pourra pénétrer dans le périmètre de la brocante avant 17h30.** De plus, nous comptons sur vous pour respecter l'environnement et ne pas laisser traîner vos déchets. Un exemplaire de ce règlement est disponible pour toute personne sur demande.

Le Président, Olivier RUYSSCHAERT



Comité de Quartiers Vignoble – Faubourg de Paris – Faubourg Sainte Catherine Règlement de la Grande Brocante Parking LACUZON – Rue de Roubaix

La brocante du secteur désigné ci-dessus se déroulera le dimanche 7 septembre 2025 et sera ouverte au public de 8 h à 17 h. **L'installation des exposants se fera de 6 h à 7 h 30.** Le prix pour les particuliers a été fixé à 3,50 € le mètre, 7 € le mètre pour les professionnels, et pour les restaurations rapides ou manèges : 170 € l'emplacement.

Emplacement de 2 mètres minimum et 10 mètres maximum. Toute place non occupée à 8h pourra être redistribuée. **L'inscription aura lieu uniquement sur place à la Ferme Malplaquet – 70 rue Malplaquet 59300 Valenciennes - Tous les Mardis du 12 Août au 19 Août de 14h à 19 h et tous les Samedis du 16 Août au 23 Août de 10h à 12h.**

Pour s'inscrire, le participant devra obligatoirement **présenter une pièce d'identité valide** et fournir une **photocopie de cette pièce d'identité recto/verso** en cours de validité, remplir et signer le bulletin d'inscription et régler le montant de sa réservation. Le Comité de Quartiers ne pourra être tenu pour responsable d'une annulation pour quelque raison que ce soit ; de même, aucun remboursement ne sera possible.

Le bordereau d'emplacement pourra être réclamé à tout moment par les organisateurs et devra être affiché sur l'étal du participant. Toute personne non inscrite et n'ayant pas acquitté son droit d'emplacement ne sera pas admise à vendre dans le périmètre de la brocante. Toute personne occupant un emplacement non répertorié est passible d'une amende et sera contrainte de régler tous les dégâts occasionnés par cette installation. Le Comité de Quartier organisateur sera exonéré de toute responsabilité en cas d'accident matériel et corporel. Pour l'ensemble des participants, les ventes ne sont pas autorisées en dehors des emplacements. **Les ventes alimentaires et de boissons à consommer sur place sont interdites** (à l'exception pour les professionnels équipés à cet effet et sélectionnés par l'organisateur). Il n'y aura pas d'inscription le jour même. Toutes réservations d'emplacement à des fins d'ordres religieux, politiques et érotiques sont strictement interdites ainsi que les ventes d'armes à feu ou blanches, même de collection.

Aucune sortie de véhicule n'est autorisée avant la fin de la brocante. Prévoir de vous garer à l'extérieur du périmètre si vous comptez partir avant la fin de l'événement. **Aucun véhicule ne pourra stationner près des stands. Les véhicules et remorques devront impérativement être sortis du périmètre de la brocante avant 7 h 30 et jusqu'à 17 h 30. Aucun véhicule ne pourra pénétrer dans le périmètre de la brocante avant 17h30.** De plus, nous comptons sur vous pour respecter l'environnement et ne pas laisser traîner vos déchets. Un exemplaire de ce règlement est disponible pour toute personne sur demande.

Le Président, Olivier RUYSSCHAERT

Grande Brocante - Parking LACUZON

Rue de Roubaix - Valenciennes - **Dimanche 7 septembre 2025**

NOM

N° attribué(s)

Prénom

TEL : / / / /

Adresse

N° carte d'identité

Délivrée le Par

N° SIRET (pour les professionnels)

Mail

Atteste avoir :

- **Accepter le règlement de la brocante sans restriction.**

- **Avoir participé à moins de 2 brocantes, vide-grenier ou autre manifestation du même genre au cours de l'année** et s'engage à respecter les lieux occupés pendant la manifestation et laisser les lieux propres. (**Installation du stand de 6 h à 7h30**).

Par application du plan Vigipirate, aucun véhicule, ni remorque ne pourra stationner à l'intérieur de la manifestation. Aucune circulation (voiture, vélo, moto) ne sera tolérée sous peine de verbalisation. Les chiens tenus en laisse.

PRÉSENTATION OBLIGATOIRE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ + Copie Recto/Verso

- réglé la somme de

Signature du participant

En espèces En Carte Bleue

Par chèque à l'ordre de : **Comité de quartiers**

(Cocher le mode de paiement) **Vignoble**

Grande Brocante - Parking LACUZON

Rue de Roubaix - Valenciennes - **Dimanche 7 septembre 2025**

NOM

N° attribué(s)

Prénom

TEL : / / / /

Adresse

N° carte d'identité

Délivrée le Par

N° SIRET (pour les professionnels)

Mail

Atteste avoir :

- **accepté le règlement de la brocante sans restriction.**

- **participé à moins de 2 brocantes, vide-grenier ou autre manifestation du même genre au cours de l'année** et s'engage à respecter les lieux occupés pendant la manifestation, à laisser les lieux propres. (**Installation du stand de 6 h à 7h30**).

Par application du plan Vigipirate, aucun véhicule, ni remorque ne pourra stationner à l'intérieur de la manifestation. Aucune circulation (voiture, vélo, moto) ne sera tolérée sous peine de verbalisation.

PRÉSENTATION OBLIGATOIRE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ + Copie Recto/Verso

- réglé la somme de

Signature du participant

En espèces En Carte Bleue

Par chèque à l'ordre de : **Comité de quartiers**

(Cocher le mode de paiement) **Vignoble**

Bordereau d'emplacement

NOM

Prénom

Adresse

.....

.....

N° ATTRIBUÉ(S)



Signature de l'organisateur

.....

Bordereau d'emplacement

NOM

Prénom

Adresse :

.....

.....

N° ATTRIBUÉ(S)



Signature de l'organisateur

.....